



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 janvier 2012

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures**.

L'extension du terminal CFL Intermodal situé dans une zone industrielle sur le territoire des communes de Dudelange et Bettembourg et projetée sur une superficie de 32,4 ha va certainement augmenter le trafic de camions et de trains et avoir comme conséquence inévitable une augmentation du bruit sur le site.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- **Comment Monsieur le Ministre peut-il expliquer le fait que le dossier ouvert au public pour lui permettre de formuler des réclamations écrites contre le projet ne comporte pas d'estimation sur la nature et le volume des nuisances sonores à attendre de cette extension ?**
- **Est-ce qu'une protection efficace contre le bruit sera mise en place sur le site pour minimiser l'impact sonore dans la région ?**

Puisque l'ensemble du terrain est situé dans une zone dite Seveso II avec stockage ou transit de substances dangereuses, un plan d'urgence externe doit être élaboré en étroite collaboration avec les services de secours communaux ou régionaux.

- **Est-ce que les services de secours en question sont régulièrement consultés à ce sujet et sont-ils, le cas échéant, étroitement liés à l'élaboration d'un plan de protection et d'évacuation du site ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Josée Lorsché  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État  
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 24 février 2012

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Adisa Karahasanovic  
☎ 247 - 82952



Réf.: 2011 - 2012 / 1867 - 03

**Objet:** Réponse à la question parlementaire n° 1867 du 16 janvier 2012  
de Madame la Députée Josée Lorsché.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures** à la question parlementaire sous objet, concernant le projet d'extension du terminal CFL Intermodal situé dans une zone industrielle sur le territoire des communes de Dudelange et Bettembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Pascal Thill  
Inspecteur principal



157 664 | 027616

Luxembourg, le 22 FEV. 2012

Le Ministre aux Relations avec le Parlement <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le: 23 FEV. 2012	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Madame Octavie Modert**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L - 2450 Luxembourg**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°1867 du 16 janvier 2012 de l'honorable députée Madame Josée Lorsché, concernant le projet d'extension du terminal CFL Intermodal situé dans une zone industrielle sur le territoire des communes de Dudelange et Bettembourg, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Claude Wiseler**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur Claude WISELER, Ministre du Développement durable et  
des Infrastructures, à la question parlementaire No 1867 du 16 janvier 2012 de  
Madame la Députée Josée LORSCHÉ**

Par sa question parlementaire No 1867 du 16 janvier 2012, l'honorable Députée Josée LORSCHÉ souhaite s'informer au sujet de l'extension du terminal CFL Intermodal situé dans la zone industrielle sur le territoire des communes de Dudelange respectivement, dans une moindre envergure, de Bettembourg.

Le projet parcourt actuellement la procédure de consultation du public conformément à la loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires. Les projets visés sont soumis à cette procédure au stade APS (avant-projet sommaire) et présentent encore plusieurs variantes. A l'issue de la consultation du public, le gouvernement en conseil prend une décision quant à la variante à réaliser, variante pour laquelle sont engagées par la suite les études APD (avant-projet détaillé).

Il en découle que le niveau de détail ne permet pas à l'actuel stade APS des prévisions détaillées des émissions sonores. Au stade APD subséquent, le projet sera techniquement détaillé et un dossier comportant entre autres des modélisations d'émissions sonores sera soumis aux autorités environnementales, pour mettre celles-ci en mesure de déterminer les conditions d'aménagement et d'exploitation visant l'environnement humain et naturel (conformément à l'article 10 de la loi du 29 mai 2009 précitée). C'est dans ce cadre que seront imposées des mesures de protection sonores adéquates.

Il est à noter que les nouveaux terminaux intermodaux n'auront pas d'incidence sur le nombre de wagons triés au triage de Bettembourg-Dudelange. Le projet ne comporte pas de modification du triage et reste neutre par rapport à ses émissions sonores.

Les CFL ont associé au développement du projet les différentes instances compétentes pour la sécurité, à savoir tant l'Inspection du Travail et des Mines que les pompiers et la Protection Civile des communes de Bettembourg et de Dudelange. Au stade APS du projet correspond une « Notice d'impact sur la sécurité » jointe au dossier soumis à la consultation du public.

En prévision anticipative à l'APD, les CFL ont lancé en septembre 2011 en collaboration étroite avec l'ITM, une étude de risque détaillée, dont les résultats seront pris en compte lors de la formulation précitée des conditions d'aménagement et d'exploitation. Parmi les risques considérés figurent en particulier aussi les influences réciproques entre le triage existant et les terminaux projetés. Le PUI (plan d'urgence interne) avec les parties POI/POE (plans d'opérations internes/externes) existe déjà aujourd'hui pour le site ferroviaire de Bettembourg-Dudelange et sera le moment venu adapté pour intégrer les infrastructures et activités des nouveaux terminaux en projet.